

CULTURE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE - BILAN 2021

En Occitanie, la DRAC intervient sur l'accès à la culture et l'éducation artistique dans le plan régional de prévention et de lutte contre la pauvreté, ceci comprend : la lutte contre l'illettrisme, les droits culturels dans une approche participative des habitants ; l'ensemble des démarches relatives à la lutte contre les discriminations. Au regard des mesures nationales du plan de lutte contre la pauvreté et des enjeux poursuivis en DRAC, 10 domaines d'intervention sont identifiés :

- 1. Actions orientées EAC/ lutte contre la précarité-petite enfance** (Mesure 1 : égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté).
- 2. Actions orientées EAC/ pour l'inclusion des jeunes et des habitants en QPV, notamment avec les Missions Locales d'Insertion « Garanties jeunes »** (mesure 3). Lutte contre la « pauvreté scolaire » et la « pauvreté d'emploi » notamment mais aussi contre la « pauvreté du temps libre ».
- 3. Actions orientées EAC/ pour l'inclusion des jeunes et des habitants en milieu rural, notamment avec les Missions Locales d'Insertion « Garanties jeunes »** (mesure 3). Lutte contre la « pauvreté scolaire » et la « pauvreté d'emploi » notamment mais aussi contre la « pauvreté du temps libre ».
- 4. Actions orientées EAC / sur la protection de l'enfance, l'aide sociale à l'enfance, la prise en charge des mineurs, les minima sociaux...** (CD/Etat, Mesure 3).
- 5. Actions orientées EAC/ sur le droit d'accès à la culture, à la langue française (lutte contre l'illettrisme-alphabétisation).** (concours aux mesures 3 et 4). Contribue aussi à la Lutte contre la « pauvreté scolaire », à la prévention de l'illectronisme et de la fracture numérique, à la lutte contre la « pauvreté d'emploi », la « pauvreté des relations sociales », et la « pauvreté du temps libre ».
- 6. Actions orientées EAC/ lutte contre la précarité et la pauvreté du logement** (problématiques liées au logement, SDF..), partenariats avec les bailleurs sociaux, les associations de solidarité.. Contribue à la cohésion sociale, à la lutte contre la « pauvreté du logement » et à la « pauvreté des relations sociales ».
- 7. Actions orientées EAC/ lutte contre la précarité et l'exclusion, pour l'expression de la diversité** (gens du voyage, Tziganes, migrants, réfugiés..) contribue à la cohésion sociale, à la lutte contre la « pauvreté des relations sociales » à l'expression des droits culturels.
- 8. Actions orientées EAC/ Lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en situation de précarité.** Contribue à la lutte contre l'exclusion, à la lutte contre la « pauvreté des relations sociales », participe de la cohésion sociale.
- 9. Actions orientées EAC/ inclusion numérique et accès à la culture numérique dans le cadre des Microfolies** (mesure n° 38, mobilisation nationale pour les habitants des quartiers)
- 10. Actions orientées EAC/ accès des jeunes à la pratique musicale, Demos, Orchestre à l'école, pratiques amateurs** (mesure n° 39, mobilisation nationale pour les habitants des quartiers)

Choix des actions, définition des critères :

La sélection des critères pour le choix des actions de lutte contre la pauvreté a nécessité d'effectuer un travail collectif permettant d'affiner les discriminants. N'a pas été retenue la totalité des actions identifiées dans la politique de la ville, la lutte contre les discriminations, ou autre champ de la programmation visant l'inclusion sociale. Ce n'est donc pas la nature des publics ciblés qui a seulement prévalu, mais la nature des actions corrélée à celle des publics et au contenu des interventions. Les associations de solidarité, les fédérations d'éducation populaire sont priorisées ainsi que les acteurs culturels qui interviennent dans des secteurs prioritaires d'accompagnement des publics (associations agréées, centres sociaux, MECS..) ou dans le cadre de dispositifs éducatifs d'insertion culturelle (Passeur d'images, C'est mon patrimoine,..).

À ce stade, nous avons considéré principalement les actions répondant aux mesures du plan pauvreté qui recoupent les critères de la DRAC dans le domaine de l'action culturelle, à savoir :

petite enfance (mesure 1), inclusion des jeunes en QPV et ZRR (mesure 3), inclusion des jeunes dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance diligentée par les Conseils Départementaux (mesure Les actions de lutte contre les discriminations et pour l'expression des droits culturels, actions de lutte contre les inégalités F/H.)

Concernant l'EAC des jeunes scolarisés, dans les divers champs du Référentiel Par Activités ont été privilégiées les actions s'inscrivant dans le cadre des programmes de réussite éducative (PRE) ou d'autres dispositifs d'accompagnement péri et extrascolaire visant à corriger les inégalités. Les mesures relatives à la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers pour l'inclusion numérique et l'accès à la pratique musicale ont été intégrées comme critères.

Le tableau de référence fait apparaître l'identification de la structure, la nature du projet, le territoire d'impact et le montant attribué en 2020 par la DRAC. La partie concernant les publics ne pourra être informée qu'ultérieurement .

Au regard de ces domaines d'intervention, une première sélection de projets a été effectuée sont identifiées 265 actions, représentant un montant d'aide affectées par la DRAC de 1.902133 € Cette base de données sera alimentée chaque année par la production d'informations suivies, analysées, stabilisées. A ce stade ne peut être enregistré le nombre de bénéficiaires par actions, les bilans n'étant retournés qu'entre mai et fin juin en DRAC.

Analyse qualitative des données :

Les Actions orientées EAC/ lutte contre la précarité-petite enfance

Au regard des éléments identifiés en 2021, le nombre de projets d'EAC recensés en DRAC Occitanie en direction de la petite enfance est de 23, le coût global des actions s'élève à 90 800 €, la moyenne de financement par action est de 4 000 €.

Comme en 2020, on note une légère progression, voire un maintien, du nombre de projets dans ce domaine qui n'est pas sans lien avec la mise en place de la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ; et de la circulaire du 18 novembre 2018 relative à la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

A l'échelle des 13 départements d'Occitanie, 80 % des départements sont concernés par la mise en place d'actions en faveur de la petite enfance. En revanche, notons que le résultat est amélioré en raison de l'impact de l'opération « Premières pages » mise en oeuvre sur une majorité de départements.

Perspectives : la progression de l'objectif nécessiterait la mise en œuvre d'un plan de formation des professionnels de l'accueil de la petite enfance comme le prévoit la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Actions orientées EAC/ pour l'inclusion des jeunes et habitants en QPV

Le nombre de projets d'EAC recensés en DRAC Occitanie en direction de l'inclusion des jeunes et des habitants en qpv est de 192, le coût global des actions s'élève à 1 143 856 €, la moyenne de financement par action est de 6000 €. Dans le calcul de ce ratio a été pris en compte cette année le financement de la Casa Musicale, association sise au cœur du quartier le « plus pauvre de France », cependant ce coût d'action à 200 k€ augmente la moyenne financière des projets.

À l'échelle des 13 départements d'Occitanie, 90 % des départements sont concernés.

Les moyens déployés en lien avec les plateformes de lutte contre le décrochage scolaire pourraient être renforcés à l'instar du partenariat qui se dessine entre la DRAC et le CCAS de Montpellier. Il en va de même dans le cadre des actions développées de concert avec les Missions locales d'Insertion, dans le plan Garanties Jeune ou à l'occasion d'initiatives menées hors dispositifs.

Perspectives : Les actions réalisées avec les structures d'éducation populaire, les associations culturelles, les MLI, en QPV et zones rurales, visant l'accompagnement de la jeunesse dans un parcours d'éducation artistique mériteraient un soutien plus fort de la part des institutions.

Actions orientées EAC/ pour l'inclusion des jeunes et habitants en milieu rural

Le nombre de projets d'EAC recensés en DRAC Occitanie en direction de l'inclusion des jeunes et des habitants en milieu rural est de 97, le coût global des actions s'élève à 510 000 € la moyenne de financement par action est de 5260 €. On note une augmentation du nombre de projets et des crédits mobilisés en 2021.

A l'échelle des 13 départements d'Occitanie, 85 % des départements sont concernés.

Perspectives : appel à projets à destination des QPV et zones rurales, sur « la proposition de parcours d'éducation artistique autour de la lutte contre les inégalités socioculturelles »

Actions orientées EAC / sur la protection de l'enfance, l'aide sociale à l'enfance, la prise en charge des mineurs, les minima sociaux...

Le nombre de projets d'EAC recensés en DRAC Occitanie en direction de la protection de l'enfance, de l'aide sociale à l'enfance, de la prise en charge des mineurs, des minima sociaux est de 8, le coût global des actions s'élève à 67 668 €, la moyenne de financement par action est de 8458 €. Le montant global et le nombre de projets sont en hausse.

À l'échelle des 13 départements d'Occitanie, le pourcentage des départements concernés augmente légèrement.

Considérant l'évolution des politiques publiques à destination de la jeunesse, l'impulsion apportée par la généralisation de l'EAC, le renforcement des partenariats avec les Conseils Départementaux et les CAF autour des plans départementaux de lutte contre la pauvreté, de nouvelles initiatives seront probablement développées dans le domaine culturel durant les années à venir, en 2021 la mise en œuvre du conventionnement GEAC avec le CD de l'Aude n'a pu être effectuée, elle est reportée à 2022.

Perspectives : renforcer le partenariat de la DRAC avec les Conseils Départementaux, les Services de l'État et les établissements publics sur le développement de l'EAC dans le cadre de la protection de l'enfance, de l'aide sociale à l'enfance, de la prise en charge des mineurs.

Actions orientées EAC/ sur le droit d'accès à la culture, à la langue française :

Le nombre de projets d'EAC recensés en DRAC Occitanie en direction du droit d'accès à la culture, à la langue française est de 22, le coût global des actions s'élève à 150 636 €, la moyenne de financement par action est de 7 000 €.

A l'échelle des 13 départements d'Occitanie, 50 % des départements sont concernés.

En 2021 les résultats de l'appel à projets biennal, « Action culturelle et Langue française » sont intégrés, apportant une marge de progression certaine à ce domaine d'intervention. Parmi les principaux acteurs de ce domaine d'intervention, on retrouve des structures de terrain soutenues par la DRAC telles que l'association ou encore des centres ressources comme le CRIA (Centre de ressources contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française) à Montpellier, Ceregard à Nîmes, l'UnionCépière à Toulouse ou l'UDAF de l'Ariège à Foix et Pamiers.

D'autres initiatives comme « La Caravane des 10 mots » ne sont pas comptabilisées alors qu'elles offrent des perspectives d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'offre culturelle. A noter que le dispositif « Des livres à soi » s'inscrit pleinement dans les objectifs de lutte contre la précarité en intégrant la dimension familiale et l'accompagnement des enfants.

Perspectives : croiser davantage les logiques de lutte contre l'illettrisme et d'alphabétisation avec les politiques publiques d'accès aux pratiques artistiques. Créer des temps de rencontre et d'échange entre centres de ressources contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française et acteurs culturels investis dans l'EAC au sein des territoires prioritaires autour de réflexions partagées sur la valorisation des ressources culturelles et artistiques, l'approche des pratiques langagières,

l'expérimentation d'actions innovantes à destination des populations vulnérables.

Actions orientées EAC/ lutte contre la précarité et la pauvreté du logement

Le nombre de projets d'EAC recensés en DRAC Occitanie en direction de lutte contre la précarité et la pauvreté du logement est de 5, le coût global des actions s'élève à 17 000 €, la moyenne de financement par action est de 3400 €.

À l'échelle des 13 départements d'Occitanie, seulement 25 % des départements sont concernés.

L'action culturelle dans ce secteur d'intervention est assez marginale, la question se pose de savoir s'il s'agit d'un domaine nécessitant d'être conservé en tant que tel ou plutôt à intégrer comme sous-domaine de la politique de la ville et de la ruralité ? Il serait peut-être pertinent de considérer la problématique avec des associations de solidarité telles qu'Emmaüs, ATD quart monde, le Secours Populaire et surtout la FAS.

Perspectives : approfondir l'approche prospective auprès des associations de solidarité en 2022 autour de l'accès à la culture et lutte contre la précarité et la pauvreté du logement.

Actions orientées EAC/ lutte contre la précarité et l'exclusion, pour l'expression de la diversité

Le nombre de projets d'EAC recensés en DRAC Occitanie en direction de la lutte contre la précarité et l'exclusion, pour l'expression de la diversité est de 15, le coût global des actions s'élève à 56 000 €, la moyenne de financement par action est de 3700 €.

À l'échelle des 13 départements d'Occitanie, 50 % des départements sont concernés, à noter une progression de 20% avec 2020 et une augmentation de l'enveloppe.

Perspectives : dans ce domaine, il serait opportun de mener une recherche-action participative portant sur l'identification des droits culturels dans la construction des rapports de solidarité et des processus affinitaires face aux risques d'exclusion et/ou de disqualification sociale.

Actions orientées EAC/ Lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en situation de précarité

Le nombre de projets d'EAC recensés en DRAC Occitanie en direction de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes en situation de précarité est de 11, le coût global des actions s'élève à 44 000 €, la moyenne de financement par action est de 4000 €.

À l'échelle des 13 départements d'Occitanie, moins de 50 % des départements sont concernés, une baisse de 15% est accusée entre 2020 et 2021.

La problématique de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes est abordée de façon transversale dans de nombreux champs d'intervention en DRAC et fait l'objet d'une réflexion sur l'élaboration d'une approche spécifique en interne et d'orientations partenariales à destination des acteurs de l'égalité F/H, de la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Perspectives : développer l'axe culturel autour de la problématique des « inégalités entre les femmes et les hommes en situation de précarité ».

Actions orientées EAC/ inclusion numérique Microfolies (mesure n° 39)

Le nombre de projets d'EAC recensés en DRAC Occitanie en direction de l'inclusion et de l'accès à la culture numérique est de 5, il concerne en partie seulement le cadre des Microfolies. Le coût global des actions s'élève à 18 500€, la moyenne de financement par action est de 3700 €.

À l'échelle des 13 départements d'Occitanie, 20 % des départements sont concernés.

Le chiffre de 20% n'est pas représentatif du nombre de Microfolies développées en région, il renseigne seulement sur les actions d'inclusion culturelle et numérique prenant forme autour des tiers-lieux numériques que sont les Microfolies, actions qui tendent à se développer avec ou sans financement de la DRAC. Il est apparu opportun de créer un domaine dédié aux Microfolies dans la mesure où il

s'agit d'une mesure relevant de la mobilisation nationale autour de l'inclusion numérique pour les habitants des quartiers.

Perspectives : suivre en lien avec les 2 Centres Ressources PV l'évolution de cette mesure en qpv et zones rurales, identifier les potentialités en matière d'inclusion culturelle et numérique auprès des populations en situation de pauvreté (cf en 2021 l'expérimentation par la MJC de Lézignan Corbières de l'usage de la Micro Folie dans un contexte expérimental d'accès à la culture pour les personnes précaires).

Actions orientées EAC/ accès aux pratiques musicales, Orchestre à l'école (mesure n° 39)

Le nombre de projets d'EAC recensés en DRAC Occitanie en direction de l'accès des jeunes à la pratique musicale est de 5, le coût global des actions s'élève à 33 350 €, la moyenne de financement par action est de 6 600 €.

A l'échelle des 13 départements d'Occitanie, 25 % des départements sont concernés.

Comme pour les Microfolies, il est apparu opportun de créer un domaine dédié à Orchestre à l'école car il s'agit aussi d'une mesure inscrite dans la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Orchestre à l'école répond aux critères de lutte contre les inégalités et les retours d'expériences dénotent la portée de ce dispositif en zones QPV et rurales.

L'intervention de la DRAC se justifie sur les territoires peu couverts par les conservatoires au sein desquels les écoles de musique prennent le relais, ou lorsqu'une initiative de parcours d'éducation musicale émerge à partir de l'action impulsée autour de ce dispositif (Cf, expérimentation 2021 d'un projet dans l'Aveyron, Decazeville, avec Les Jeunesses Musicales de France auprès de familles en situation de pauvreté).

Perspectives : suivre en lien avec les 2 CRPV l'évolution de cette mesure en qpv et zones rurales, identifier les potentialités en matière d'inclusion culturelle auprès des populations en situation de pauvreté.

Éléments contextuels et référentiels d'intervention dans la lutte contre la pauvreté sur le plan culturel

L'éducation artistique et la culture contre la pauvreté :

La place de la culture est très discrète dans le plan pauvreté, elle est essentiellement positionnée dans le secteur éducatif. Les dispositifs de réussite éducative sont des moyens éducatifs renforcés dans les territoires fragiles.

Dans ce contexte, la mesure n°37 de la feuille de route Politique de la ville vise à « renforcer et étendre les partenariats entre les institutions culturelles et les quartiers de la politique de la ville » une démarche qui relève du « choc de participation » : « Le premier des impératifs pour redonner pleinement sens et efficacité au travail social, c'est d'associer les personnes concernées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de solidarité ». Cet objectif contribue à porter les politiques sociales avec les habitants et acteurs locaux : généralisation des instances participatives et des comités d'usagers, renforcement de l'action collective, déploiement de nouveaux espaces de vie sociale pour lutter contre l'isolement et favoriser le lien social et culturel.

Concernant l'accès aux droits et aux services, ce champ est identifié dans les secteurs de l'accès à la santé et à l'aide juridictionnelle, mais le non recours à la culture n'est quasiment pas évoqué, sinon jamais évalué : le non recours aux droits d'accès à la culture est pourtant une réalité qui pénalise les plus démunis.

Il n'est plus à démontrer que l'accès à la culture contribue à renforcer l'inclusion sociale, à développer des compétences et la confiance, à améliorer l'estime de soi .. Les programmes de lutte contre

l'illettrisme et d'alphabétisation privilégient le rôle inclusif de la langue dans les processus de cohésion sociale.

L'accès aux pratiques artistiques et culturelles contre les exclusions (loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions), figure en tant qu'« objectif national ». L'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif. Pour cela, le ministère de la culture décline au plan national des conventions avec les associations de solidarité, dans le cadre de la politique de la ville, a été établie une convention nationale avec le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports : Convention Culture Ville 2016-2020

Cadre d'accompagnement du plan pauvreté :

A l'échelon régional : la déclinaison du plan pauvreté en région passe par l'appel à projets du « Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté », il a pour ambition de réduire la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge. Dans ce contexte, la "Formation des professionnels de la petite enfance" à laquelle est « ponctuellement » associée la DRAC (concertation, diffusion...) poursuit un objectif de prévention de la pauvreté des enfants et des inégalités. La formalisation et les modalités de prise en compte de l'accès à la culture dans le « Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté » restent toutefois à développer notamment par l'élaboration d'un dispositif d'accompagnement des professionnels de l'accueil de la petite enfance (« résidences formation-action »).

L'échelon départemental est la cheville ouvrière de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et par là même de la lutte contre la pauvreté chez les jeunes. Dans l'Hérault par exemple, la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE), mène un diagnostic visant à accompagner les jeunes sortant de l'ASE. Ce diagnostic sous-tend un dispositif d'accompagnement à l'éducation au sein duquel figure la culture.

Par ailleurs, le partenariat DRAC/CD de l'Hérault (CGEAC départementale) prend en compte les préconisations de l'ASE, dont l'offre culturelle à destination des jeunes dans les Maisons d'enfants à caractère social (MECS). Dans ce contexte, la DRAC intervient également sur des actions relatives aux Mineurs non accompagnés (MNA).

L'échelon local se situe principalement dans le cadre des contrats de ville, le volet culturel et celui de la réussite éducative constituent une base de développement de la culture dans l'axe « cohésion sociale » des contrats de ville et dans la contribution aux Cités éducatives par des programmes culturels destinés aux jeunes, ou encore au sein des Programmes de Réussite Éducative (PRE) dans la prise en charge d'enfants en « fragilité » par des actions d'éducation artistique.

Un aspect important de la pauvreté ou de la précarité chez les jeunes est abordé via la culture avec les missions locales des jeunes (MLJ), dans la lutte contre le décrochage ou dans les dispositifs de remobilisation comme La Garanties jeunes, lancée par la Direccte, pour les jeunes en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET).

A noter que l'approche de la précarité en milieu rural est beaucoup plus complexe, les outils de mesure et d'identification des besoins, les modalités d'intervention concertées d'intervention font très souvent défaut.